

AUX LOCATAIRES DU CHALET BLEU

Bienvenue dans le Chalet Bleu et bon séjour à Grimentz !

Pour nous permettre de maintenir un prix de location raisonnable et pour vous éviter des frais supplémentaire lors de votre départ, laissez le chalet dans l'état où vous l'avez trouvé initialement. Respectez strictement les points suivants :

PARKING

Chaque carte de parking doit être validée à l'entrée pour être quittancée à la sortie.

A L'ARRIVEE

Contrôlez l'état du chalet; signalez sans délai toute détérioration ou objet manquant (T +41 27 476 17 60).

LE TELEPHONE

Son utilisation implique une taxe de Fr. 10.- par semaine ainsi que les frais de vos communications.

LE COURRIER

Le chalet se situe en dehors de la zone de distribution du courrier; veuillez passer à la poste pour le retirer.

Avant votre départ, faites le nécessaire pour que les messages ou colis suivent leur destinataire.

LA DECORATION

Chaque groupe a l'autorisation de décorer le chalet selon ses goûts. Il devra toutefois faire disparaître toute trace pour la fin de séjour (papier collant etc...) Il en va de même pour les listes de noms sur les portes, les programmes et les menus de la semaine.

Il est formellement interdit de fixer des clous, vis ou autres dans les murs, boiseries ou parois!

LE MATERIEL DE SECURITE

Les extincteurs, lampes de secours, détecteurs de fumée, etc. ne seront en aucun cas endommagés ou utilisés sans raison. Votre vie peut en dépendre.

LES GARAGES

Les portes des garages doivent être abaissées.

IL EST TOTALEMENT INTERDIT :

- de monter dans les étages en grosses chaussures;
- de fumer dans le chalet.

LA CUISINE

Des appareils d'une grande valeur sont mis à votre disposition. Il est indispensable d'en avoir le plus grand soin.

→ **Le four et la cuisinière** seront nettoyés après chaque utilisation.

Le four est chauffé à l'électricité, la cuisinière est alimentée par des bonbonnes de gaz.

- Lorsque les premières **bonbonnes de gaz** sont vides, le système commute automatiquement sur les bonbonnes de réserve. Le voyant situé sur la cuisinière devient rouge. Avisez-nous sans tarder, même la veille de votre départ, afin que nous puissions remplacer les bonbonnes vides.

→ Astuce: pour protéger des salissures la base de la cuisinière, laisser un peu d'eau au fond des bacs.

→ La cuisine est équipée **d'une ventilation**. Pour éviter des dépôts graisseux dans le chalet, faites fonctionner le ventilateur chaque fois que vous cuisinez.

REMARQUE : L'armoire chauffe plat a été définitivement mise hors service et fait office d'armoire de stockage.

→ Utilisation de la **machine à laver la vaisselle**

- Mettez en place le bouchon à l'intérieur de la machine;
- Mettez en place le filtre;
- Fermez la machine, abaissez l'interrupteur de gauche, laissez remplir et chauffer quelques minutes;
- **Rincez** la vaisselle dans la plonge, placez-la dans les paniers, faites glisser un panier dans la machine;
- Le produit de rinçage se dose automatiquement. La poudre doit être ajoutée directement dans l'eau. Dosage : environ 1 à 2 cuillères à soupe pour le premier lavage et rajouter une cuillère après chaque 3 à 4 lavages;
- Enclenchez la machine en tournant le bouton rond d'un cran **à gauche**;
- Après quelques minutes, le cycle de lavage est terminé. Retirez, changez de panier, réenclenchez, laissez sécher la vaisselle propre, remisez.

→ **La poudre à laver et le produit de rinçage** sont fournis gratuitement, s'il en manque, dites-le-nous. La vaisselle ne peut pas se laver sans ces produits spécifiques.

→ **La vaisselle et les autres ustensiles** seront rangés à leur place et empilés de façon à faciliter le contrôle de l'inventaire.

→ **Les ordures ménagères** doivent être emballées et déposées dans le chalet-dépôt prévu à cet effet et situé au croisement de la route de Moiry. Le ramassage s'effectue en principe le mardi et le vendredi.

→ La **machine à café** est équipée d'un porte filtres au fond duquel est fixée une "spire" qu'il ne faut surtout pas enlever et jeter. Cet élément est indispensable pour assurer le transfert du liquide. Des filtres en papier sont à votre disposition. Veuillez nous en signaler lorsqu'ils viennent à manquer.

L'ENTRETIEN

Les locataires ont l'obligation de maintenir le chalet constamment en ordre.

- Le **nettoyage final** n'est pas compris dans le prix de location. il sera effectué avec le plus grand soin par les locataires.
- Les **meubles** ne seront pas déplacés sans l'autorisation de l'Agence. ils ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles liées à leur nature. Seuls les meubles de jardin peuvent être utilisés sur les terrasses.
- Les **dortoirs et chambres** comprennent :
 - **2 couvertures** par lit qui seront pliées au départ de manière uniforme dans toutes les chambres;
 - **1 oreiller** par lit. Les taies sont fournies sur demande, le blanchissage est supporté par le locataire;
 - **1 drap-housse de protection par lit qui ne doit pas être retiré mais remplacé correctement**
 - **4 porte-habits** par casier;
 - **1 corbeille** à papiers par chambre qui sera protégée par un sac plastic ou nettoyée après utilisation;
 - Les lits à lattes ont été choisis pour leur confort. Toutefois, on veillera à ne pas se suspendre aux lattes des lits supérieurs. Pour toute latte démontée ou cassée, il sera encaissé Fr. 10.-.

Apportez-nous sans tarder les draps ou fourres sales pour que nous les lavions pour vous.

- **Les W-C et sanitaires** seront nettoyés au moyen d'un détergent-désinfectant, y compris le dessous des lunettes.
- **Les sols** seront aspirés et récurés.
- **Les terrasses et places** seront débarrassées des papiers, mégots et autres détrit.

Le matériel de nettoyage : balais, aspirateurs, brosses à récurer, etc. sera rangé à sa place dans l'économat.

INTERNET

Code wifi : SSID : **NTGR_JaxpGmvcR1FXwAt7n** PSWD: **6mono2015**

ALARME

Le chalet est équipé d'une **centrale d'alarme automatique** reliée aux services de sécurité.

Prenez connaissance des instructions affichées près du tableau de commande situé dans le couloir au rez-de-chaussée.

Toute manipulation des détecteurs ou autres appareils déclenche une série d'appels téléphoniques automatiques.



Les abus seront sanctionnés. Les fautifs supporteront les frais d'intervention occasionnés inutilement. A défaut de fautif ou en cas d'insolvabilité de ce dernier le preneur de bail sera rendu responsable.

Attention les frais peuvent être très élevés !!!

Immobilia-Grimentz
Tél. +41 27 476 17 60